



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°056/2012 DU 27 JUIN 2012

Relative à l'avis sur la modification des statuts du SPC décidée par délibération n°1/2012/SPC du 02 février 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	20 juin 2012
Date d'affichage :	20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

06 Juillet 2012

Affichage de la présente délibération le :

11 JUIL. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Mairai SUN
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William		X	Théodore TETUAETARA
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	Wilfred POMARE
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		17	1	

DELIBERATION N°056/2012 DU 27 JUIN 2012

Relative à l'avis sur la modification des statuts du SPC décidée par délibération n°1/2012/SPC du 2 février 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L 5211-20 ;
- la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°1/2012/SPC du 2 février 2012 portant modification des statuts du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPC) ;
- VU La lettre n°249/2012/SPC du 30 avril 2012 transmettant pour avis à la commune cette délibération ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SPC envisagée par la délibération n°1/2012/SPC du 2 février 2012 jointe en annexe.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire




Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

- 9 JUIL. 2012

Le.....

et publication du 11 JUIL. 2012

Le Maire,




Béatrice VERNAUDON